

SOCIAL – SANTE – SERVICES

Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale

Thème : services

Mission : La commission départementale de présence postale territoriale donne un avis sur le projet de maillage des points de contact de La Poste dans le département.

Elle propose la répartition de la dotation départementale du Fonds postal national de péréquation territoriale, dans les conditions prévues par le contrat pluriannuel de la présence postale territoriale passé entre l'Etat, La Poste et l'AMF.

Elle est informée par La Poste des projets d'évolution du réseau postal dans le département et des projets d'intérêt local, notamment en matière de partenariats et de regroupements de services incluant La Poste.

Composition : un représentant des communes de moins de 2000 habitants ou son suppléant, un représentant des communes de plus de 2000 habitants ou son suppléant, un représentant des groupements de communes ou son suppléant, un représentant des zones urbaines sensibles ou son suppléant, 2 représentants du Conseil Général ou leurs suppléants, 2 représentants du Conseil Régional ou leurs suppléants

Nos représentants :

- *communes de moins de 2000 habitants*

- > titulaire : M. Michel HERMANT, Maire de Roquetoire
- > suppléant : M. Laurent SAGNIER, Maire de Maresville

- *communes de plus de 2000 habitants*

- > titulaire : M. Jean HAJA, Maire de Rouvroy
- > suppléant : M. Christophe PILCH, Maire de Courrières

- *groupements de communes*

- > titulaire : M. René HOCQ, Vice-Président de la Communauté de Communes Artois Lys
- > suppléant : M. Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint Polois

- *zones urbaines sensibles*

- > titulaire : M. Marcel COFFRE, Maire de Marles les Mines
- > suppléant : M. Jean-Marc TELLIER, Maire d'Avion

Textes de référence : Décret n° 2007-448 du 25 mars 2007, arrêté du 13 mai 2011

Désignations faites : 4 juin 2014